

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00698 Numéro SIREN : 793 806 803 Nom ou dénomination : A8 DRIVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 954

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées
 Au capital de 10.000 Euros
 Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
 2793, Chemin Saint Claude
 06600 - ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**L'An Deux Mille Vingt et Deux,
 Et le 6 Décembre
 A 15 heures ,**

L'associé unique de la Société "A8 DRIVE", a tenu spontanément l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Était présent ou représenté :

Monsieur Franck AZRIA

Propriétaire de 100 actions,
 Numérotées de 1 à 100 inclus,
 ci

100 Actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck AZRIA, Président associé, qui déclare accepter lesdites fonctions.

Le Président constate que l'ensemble des parts représentées est égal à 100 sur un total de 100. En conséquence, il déclare l'assemblée valablement constituée et en état de délibérer en la forme ordinaire sur l'ordre du jour qu'il rappelle :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.



Le Président rappelle qu'il s'agit là du dixième exercice social.

Enfin le Président décide de passer au vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte au président du fait que l'ensemble des formalités d'information et de convocation des associés a bien été respecté, conformément à la Loi et aux statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport au président, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice de 294 €uros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- *Au poste « Report à nouveau »*

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

QUATRIEME RESOLUTION

Pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, l'associé unique donne quitus entier et définitif au président, et approuve le fait qu'aucune rémunération ne lui est versée, seule une participation aux frais de déplacement de représentation et de mission à hauteur de 2.552 €uros lui ayant été versée.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ÊTRE ADOPTÉE, L'ASSOCIÉ UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les facturations intervenues entre la société A8 DRIVE et les sociétés FAR et CALIFORNIA BURGER par application du protocole intervenu entre les trois sociétés le 1^{er} Juillet 2013.



Ces facturations ont été les suivantes :

- La société FAR a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 69.473,13 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société FAR la somme de 2.235,44 Euros TTC,
- La société CALIFORNIA BURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 47.412,23 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société CALIFORNIA BURGER la somme de 4.734,58 Euros TTC,

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE AYANT LE MEME GERANT.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération des apports en compte courant des associés au taux de 1,66 % l'an.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

SEPTIEME RESOLUTION

La rémunération du compte courant de Monsieur Franck AZRIA qui s'est élevée à la somme de 7.390 Euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 est approuvée.

A ce propos, il est précisé que Monsieur Franck AZRIA entend opter pour le prélèvement libératoire outre la C.S.G et C.R.D.S qui seront payés directement par la Société.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.

HUITIEME RESOLUTION

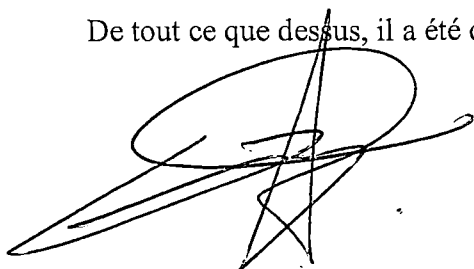
L'associé unique prend acte qu'il n'y a aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE.



La séance est levée à 16 heures, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

**Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES**

RCS ANTIBES B 500 898 085 (2007 B 813)

RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réuni en assemblée générale, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2022, et obtenir tous éclaircissements sur les affaires sociales au cours de cet exercice, qui constitue le dixième de notre société.

Pour votre information, il vous a été adressé avec le présent rapport tous les autres documents prévus par la Loi, savoir le bilan, le compte de résultat, les annexes et le texte des projets de résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre société ont été établis selon les règles comptables habituelles en la matière et identiques à celles utilisés au cours de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice comptable de 294 euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts et comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Les tableaux ci-dessous permettront d'apprécier les principaux chiffres de l'exercice clos le 30 septembre 2022.



EXERCICE	31/XII/2022	31/XII/2021	Variation
C.A.	3.299.272 €	2.966.703	11,21 %
Charges d'exploit°	3.314.477€	2.823.182	17,40 %
Subventions d'Exploitation°	6.019 €	128.117 €	- 95,30 %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	8.835 €	17.377 €	- 49,15 %
Autres Produits	8.200 €	14.762 €	- 44,45 %
Résultat d'exploit°	7.848 €	303.777 €	- 97,41 %
Résultat financier	-9.403 €	-7.918 €	18,75 %
Résultat courant avant impôts	-1.555 €	295.859 €	/
Résultat exceptionnel	1.849 €	724 €	155,38 %
Impôts Société	0	0 €	/
RESULTAT	294	296.583 €	-99,90 %

Le chiffre d'affaires de notre société, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'est élevé à la somme de 3.299.272 €uros, connaissant ainsi une hausse de 11,21 % par rapport à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dans le même temps, les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 3.314.477 €uros, connaissant ainsi une hausse de 17,40 % par rapport à celles enregistrées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette progression à la baisse est supérieure à celle du Chiffre d'Affaires ; ce qui n'est pas satisfaisant.

Il conviendra pour l'avenir que la tendance enregistrée par les charges d'exploitation soit, soit conforme à celle du Chiffre d'Affaires, soit s'il s'agit d'une augmentation, inférieure à cette augmentation ou s'il s'agit d'une baisse, supérieure à cette baisse.

En conséquence du chiffre d'affaires, des subventions d'exploitation, des charges d'exploitation, des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges et des autres produits, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 7.848 €uros qui après imputation du résultat financier à hauteur de -9.403 €uros ressort en un résultat courant avant impôt de -1.555 €uros et qui après imputation du résultat exceptionnel à hauteur de 1.849 €uros ressort en un bénéfice de 294 €uros.

Le poste de charges d'exploitation le plus important est constitué par les autres achats et charges externes qui se sont élevés à la somme de 1.078.069 €uros.

Le deuxième poste le plus important, étant le poste des achats de matières premières et autres approvisionnements, s'est élevé à la somme totale de 906.182 €uros.

Au total, la masse salariale, charges sociales comprises, s'est élevée à la somme de 828.155 €uros alors qu'elle avait été de 557.002 €uros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 connaissant ainsi une hausse de 48,68 %, alors qu'elle avait connu une baisse de 15,89 % au cours du précédent exercice.

La marge brute de notre entreprise est donc de 72,61 % au cours de l'exercice écoulé alors qu'elle avait été de 74,11 % au cours du précédent exercice. Elle traduit donc une stabilité de notre entreprise.

La marge brute d'autofinancement ou cash-flow s'est élevée à la somme de 157.123 Euros, calculée de la manière suivante :

Résultat net	294 Euros
Variation des provisions	0 Euro
Variation des amortissements	156.829 Euros

L'actif circulant, au sens du décret du 29 novembre 1983, a été le suivant :

ACTIF CIRCULANT (article 11 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (Euros)	ANNEE N-1 (Euros)	Variation
Stock & en-cours production	15.044	15.610	(566)
Avances. & acomptes versés s/ cdes.	0	0	0
Créances	8.491	4.105	4.386
Valeurs mobilières placement	113	207	(94)
Disponibilités	534.799	653.451	(118.652)
TOTAUX	558.447	673.373	(114.926)

Les dettes de notre société se sont établies au cours de l'exercice écoulé de la manière suivante :

DETTES	ANNEE N (Euros)	ANNEE N-1 (Euros)	Variation
Emprunts & dettes établis. Crédit	408.530	679.934	(271.404)
Emprunts & dettes financières diverses	455.901	415.441	40.460
Avances & acomptes reçus/cdes	0	0	0
Fournisseurs et rattachés	195.780	174.632	21.148
Dettes fiscales & sociales	100.411	98.885	1.526
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0
TOTAUX	1.160.622	1.368.892	(208.270)

Les capitaux propres, au sens de la définition du décret du 29 novembre 1983, peuvent être calculés de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES (article 13 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Capital souscrit, appelé, versé	10.000	10.000	0
Primes d'émission & assimilées	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0
Résultat en instance affectation	294	296.583	(296.289)
Subventions investissements	0	0	0
Réserves	1.000	1.000	0
Provisions pour risque	0	0	0
TOTAUX	11.294	307.583	(296.289)

Afin de respecter les dispositions légales, nous vous précisons les points ci-après :

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents (Article 243 du CGI) : Néant

- Prise de participation ou de contrôle : Néant ;
- Activité des filiales et des sociétés contrôlées : Néant ;
- Régularisation des participations croisées : Néant.

II - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966)

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article L.223-19 du Code de commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) et de ce fait soumises à votre ratification, que nous vous demandons de bien vouloir accorder conformément au projet de résolution transmis.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 294 €uros de la manière suivante :

➤ Au poste « Report à nouveau »

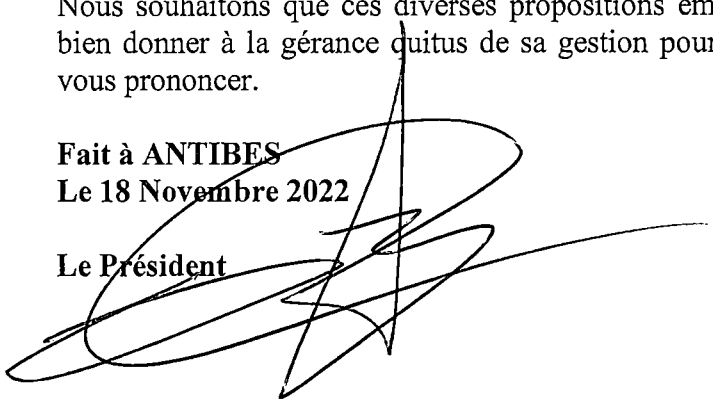
IV – RESOLUTIONS PARTICULIERES.

Néant

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à ANTIBES
Le 18 Novembre 2022

Le Président



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES

RCS ANTIBES B 500 898 085 (2007 B 813)

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article 223-19 du Code du Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre Société est directement ou indirectement intéressé.

Au cours de cet exercice, il y a trois conventions répondant à cette définition, à savoir :

1^{ère} CONVENTION

Il s'agit des facturations intervenues par application du protocole d'accord intervenu le 1^{er} juillet 2013 entre les Société A8 DRIVE, FAR et CALIFORNIA BURGER.

Ces facturations ont été les suivantes :

- La Société FAR a facturé à la Société A8 DRIVE pour un montant total de 69.473,13 Euros TTC ;
- La Société A8 DRIVE a facturé à la Société FAR pour un montant total de 2.235,44 Euros TTC ;
- La Société A8 DRIVE a facturé à la Société CALIFORNIA BURGER pour un montant total de 4.734,58 Euros TTC ;
- La Société CALIFORNIA BURGER a facturé à la Société A8 DRIVE pour un montant total de 47.412,23 Euros TTC ;

2^{ème} CONVENTION

Le compte courant de Monsieur Franck AZRIA figure au passif arrêté à la date du 30 septembre 2022 pour une somme de 448.512 Euros.

Dans l'exercice ce compte a enregistré les mouvements suivants :



	DEBIT	CREDIT
Solde Début exercice		410.676,04 €
Emoluments gérance		4.764,51 €
Intérêts sur compte courant		
CSG non déductible		50.000,00 €
Dividendes distribués		
Prélèvement libératoire	16.429,00 €	
Apport		
Charges 3 ^{ème} trimestre 2022	500 €	
Remboursement		
Solde Fin Exercice		448.511,55 €

3^{ème} CONVENTION

Il s'agit de la rémunération et des différentes sommes versées à votre serviteur soit :

- 2.552 Euros à titre de remboursement des frais de déplacement.

Nous vous rappelons que l'associé concerné par ces contrats ne pourra pas prendre part au vote.

Fait à ANTIBES

Le 18 novembre 2022.

Le Gérant



WA

A8 DRIVE - FACTURATION FAR 01/10/2021 AU 30/09/2022

DATES	N°	MONTANT T.T.C	Refac CP RIGOLLIER	Refac Primes SNARR	RETRO CATEQUIP	CHARGES CP CHIOCHINI	Marchand ises	TECHNICIEN MACHOU	ESSEN CE	MONTANT H.T	TVA
30/06/22	2022-06-001	1 702,79					1 560,60			1 560,60	142,19
31/07/22	2022-07-002	532,65			443,87					443,87	88,78
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
TOTALUX		2 235,44	0,00	0,00	443,87	0,00	1 560,60	0,00	0,00	2 004,47	230,97

CALIFORNIA - FACTURATION A8 DRIVE 01/10/2021 au 30/09/2022

[illegible]

A8 DRIVE - FACTURATION CALIFORNIA 01/10/2021 au 30/09/2022

DATES	N°	MONTANT T.T.C	Refac CP ELLART	Refac Prime SNARR	Refac salaire ELLART	Refac salaire BARRIO NUEVO	REFAC CATEQUIP	REFAC SALAIRE ELLART	RETRO CATEQUIP	MONTANT H.T	TVA
31/01/22	2022-01-001	4201,93			3501,61					3 501,61	700,32
31/07/22	2022-07-01	532,65					443,87			443,87	88,78
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
										0,00	
TOTAUX		4 734,58	0,00	0,00	3 501,61	0,00	443,87	0,00	0,00	3 945,48	789,10



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

**Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin de Saint Claude
06600 ANTIBES**

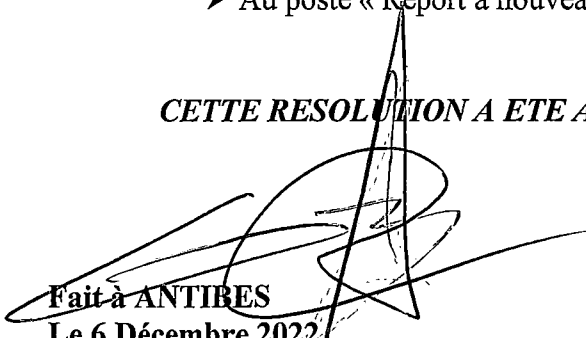
RCS ANTIBES B 793 806 803

Il a été proposé la résolution suivante, concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2022, lors de l'assemblée générale annuelle de la société A8 DRIVE tenue le 6 Décembre 2022.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 294 Euros de la manière suivante :

➤ Au poste « Report à nouveau »

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE »



Fait à ANTIBES

Le 6 Décembre 2022

Le Président

Cartes sincères et véritables
Le gran

N° 2065-SD
2022



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS AB DRIVE 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES					
SIRET	7	9	3	8	0
	6	8	0	3	0
	0	0	0	1	1
Mél : franck.azria@wanadoo.fr					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Restauration de type rapide				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %				
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		
	PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Mr Gérard FANTINO 11 Boulevard Foch Le Varèse 06600 ANTIBES Tél: 0493344440			11 Boulevard Foch 06600 ANTIBES Tél: 0493344440		
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
			Date: 27122022 Lieu: ANTIBES		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: Président AZRIA Franck		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature:		

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	prestataire :
------------------------------------	--------------------------	---------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	54 765
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	50 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	4 765
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		54 765

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
	2	3	4	5	6	7	8	
Franck AZRIA Directeur Général	100				2 552			
40 AVENUE DES CACTUS 06160 JUAN LES PINS								

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
HBR 50, Avenue Président Wilson 93214 LA PLAINE SAINT DENIS	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
RN 285, Route du Cannel 06250 MOUGINS	

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2022)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS A8 DRIVE 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 066
79380680300011
5610C

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	294
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	294
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	SAS A8 DRIVE
Adresse	2 7 9 3 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc
Code postal	0 6 6 0 0
Ville	ANTIBES

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET: 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1
Période de référence: 0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2

Date de cessation: WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée A2 1 438 932 case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence A3 3 299 272 à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe B6 à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A ANTIBES	SIGNATURE AZRIA franck Président
DATE 27/12/2022	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SIREN 7 9 3 8 0 6 8 0 3

PAGE 1 / 1

III. REPARTITION DES SALAIRES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC					NUMERO DU DEPARTEMENT		COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)					Code INSEE de la commune			Nombre de salariés	
A4					A5		A6					A7			A8	
0	0	0	1	1		0	6	ANTIBES					0	0	4	1,00
0	0	0	2	9		0	6	MOUGINS					0	8	5	36,00
				</												

**IMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2022**

Art. 360 de l'annexe III au CGI

Dénomination

SAS A8 DRIVE

Adresse

2793 Chemin de saint claude Centre Galaxy - bloc A 06600 066

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES

- Remplacement des taux à 31 et 28 % par les taux à 27,5 et 26,5 %
- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (RTD), pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (CAC), pour entreprises agricoles exerçant leur activité dans le secteur des cultures permanentes n'utilisant pas de Glyphosate (CPG), pour entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (HVE) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 (voir notice pour les conditions d'application).
- Prise en compte de la réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse (PRE) pour les exercices clos à compter du 31/12/2021.

SIREN 793806803 Exercice social du 01/01/21 au 31/12/21 300922

I - IS Brut		Base	Taux	Montant
I-A - Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 27,5 %)		27,5%	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 26,5 %)		26,5%	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00%	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A05	Autre impôt à taux particulier			
I-A06	Total IS Brut			15

II - Créances		Montant
II-A - Créances non reportables et non restituables		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.		
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-A06)	

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)		
IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.		
Créances reportables et non restituables		
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40 35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
Créances reportables et restituables		
II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65 64
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)	
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)	
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11	
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)	
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B14)	

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice		
IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.		
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10	GPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CGI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement	67	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement	68	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant			70
II-C16	CAC - Crédit d'impôt création audiovisuelle et cinématographique			86
II-C17	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire			87
II-C18	BLC - Crédit d'impôt bailleurs de locaux commerciaux			88
II-C19	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques			89
II-C20	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate			90
II-C21	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale			91
II-C22	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			49
II-C23	Type de créance portée dans la ligne II-C18			
II-C24	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C22 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-C25	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C24)			

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	6 650
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C25 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C25) est reporté en case 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
--------	---	----

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		49
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locaux (CRL)

	Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06 6 650
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	10 6 650
Montant à payer (case 05 - case 10)		
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées		
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)		
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)		
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)		
Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.		

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 27/12/2022	Téléphone :	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI).
Chèque ☐	Télépaiement ☐	
Viré ☐		

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à payer après imputation	Montant à Imputer
--------------------	-------------------------	----------------------------------	-------------------

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme	Date	N° d'opération	Date de réception
-------	------	----------------	-------------------

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS A8 DRIVE**

du **01/10/2021**

Adresse **2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES**

au **30/09/2022**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	Mr BARBIERE René Directeur				15, Avenue Frédéric Mistral 06150 CANNES LABOCC			
2	Mr RIGOLLIER Christophe Manager Certifié				23, Avenue Justinia 06400 CANNES			
3	Mme IFERGAN Christèle Comptable				12, Avenue Clément Massier 06220 GOLFE JUAN			
4	Mr AZRIA Florian Manager Certifié				44, Avenue des Cactus 06160 JUAN LES PINS			
5	Mme SAINT LEGER Elodie Manager Certifié				48, Allée des Cougoussoles 06110 LE CANNET			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❶)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❷)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	47 582			47 582				47 582
2	28 670			28 670				28 670
3	30 652			30 652				30 652
4	29 819			29 819				29 819
5	21 281			21 281				21 281
6								
7								
8								
9								
10								
**	158 004			158 004				158 004

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	739
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	606
Total	1 345

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	159 349	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	294
- de l'exercice précédent ⑩	149 024	- de l'exercice précédent ⑩	191 027
Nom et qualité du signataire		À <u>ANTIBES</u> , le <u>27/12/2022</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Certifié Conforme Le gérant

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE 1 | 2 |
Adresse de l'entreprise 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES Date de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	495 750	229 907
	Fonds commercial (I)	AH	AI		265 843
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	367 352	199 142
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	419 495	168 210
	Immobilisations en cours	AV	AW		225 219
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 282 596	623 324
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	15 044	15 044
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 491	8 491
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	113	113
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	534 799	534 799
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	14 624	14 624
	TOTAL (III)	CJ	CK	573 071	573 071
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 855 667	623 324
					1 232 343

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	60 427	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	294	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	71 721		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	408 530	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	455 901	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	195 780	
	Dettes fiscales et sociales			DY	100 411	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 160 622		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 232 343		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	944 086
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	56 186	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS A8 DRIVE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD	2 505 950	FE		FF	2 505 950
			FG	793 322	FH		FI	793 322
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 299 272	FK		FL	3 299 272	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6 019	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	8 835	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 200	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 322 326
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	532
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	906 182
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	566
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 078 069
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	41 669
	Salaires et traitements *						FY	691 061
	Charges sociales (10)						FZ	137 094
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	156 830
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	302 474
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 314 477
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 848	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 517
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 517
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	10 921
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	10 921
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 403)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 555)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 849	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 849	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	1 849	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 325 692	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 325 398	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	294	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	5 928
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 835
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	296 316
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	495 750	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	360 225	KT		KU	7 127	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	371 280	KW		KX	2 050	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	46 164	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	777 669	LO		LP	9 177	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 273 419	ØH		ØJ	9 177	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	495 750	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	367 352	ML		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	373 330	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	46 164	MU			
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	786 846	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 282 596	ØM		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	177 470	PF	52 436	PG		PH	229 907		
TOTAL I		RK	177 470	RM	52 436	RN		RO	229 907		
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	146 875	QA	52 266	QB		QC	199 142		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	121 455	QE	44 478	QF		QG	165 933		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 693	QM	7 649	QN		QO	28 342		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	289 024	QV	104 393	QW		QX	393 417		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	466 495	ØP	156 829	ØQ		ØR	623 324		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM				NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	38		38					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 650		6 650					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 803		1 803					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
	Charges constatées d'avance			VS	14 624		14 624					
	TOTAUX			VT	23 115	VU	23 115	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	56 186		56 186						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	352 344		135 808		216 536				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	195 780		195 780						
Personnel et comptes rattachés			8C	50 700		50 700						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	40 712		40 712						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		YW	764		764						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 235		8 235						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	455 901		455 901						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 160 622	VZ	944 086		216 536				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	455 901			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	327 590	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	294	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)			XX		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part			Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme				WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	WR	294
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
				- imposées au taux de 0 %				WH		
				- imposées au taux de 19 %				WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise l'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF
	Zone franche urbaine-ZFU (art. 44 octies A1)		ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A1)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	294	
						déficit (II moins I)		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	294	
									XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	432
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	294
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	138
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	138
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	59 558
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9I	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A8 DRIVE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(186 156)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	296 583		Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	50 000				
					Report à nouveau	ZF					
							ZG	60 427			
	TOTAL I	ØF	110 427		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	110 427			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ	1 341				
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance					YT	100 636				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ	413 355				
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU	63 364				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	6 854				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	493 861				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	1 078 069				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	17 624				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	24 045				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	41 669				
TVA	– Montant de la TVA collectée					YY	325 742				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	340 892				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *					ØB	669 307				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1,66 %				
	– Numéro de centre agréé * XP					– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0					
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(du Code général des impôts)		SAS A8 DRIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR		BU			Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)										
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie									
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)									
	sur 10 ans									
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)									
	TOTAL 1									
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
	sur 3 ans au titre de N - 1									
	N - 2									
	N - 1									
	N - 2									
	N - 3									
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies N - 4									
	N - 5									
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N - 6									
	(à préciser) au titre de : N - 7									
	N - 8									
	N - 9									
TOTAL 2										
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)										
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer					
TOTAL										

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALEURS À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A8 DRIVE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01.10.2021 et clos le: 30.09.2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	37,00
Dont apprentis		YF	1,00
Dont handicapés		YG	1,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 299 272
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 299 272
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	8 200
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	8 200
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 032 593
Variation négative des stocks		OQ	566
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	532 907
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	302 474
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 868 540
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 438 932
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 438 932
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30092022

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

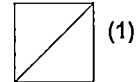
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 30092022

N° SIRET 79380680300011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie) 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL 06600

VILLE ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Certifié Conforme
"Le Grouff"

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claude
Centre Galaxy - bloc A
06600
06600 ANTIBES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

ANNEXE

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 27/12/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 232 342,65 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 293,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/12/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.0.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité**

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

ANNEXE

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 27/12/2022

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 282 596 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	495 750			495 750
Immobilisations corporelles	777 669	9 177		786 846
Immobilisations financières				
TOTAL	1 273 419	9 177		1 282 596

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 623 324 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	177 470	52 437		229 907
Immobilisations corporelles	289 024	104 393		393 417
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	466 495	156 830		623 324

3.2 - Etat des créances = 23 115 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	23 115	23 115	
TOTAL	23 115	23 115	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 113 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	113
TOTAL	113

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 14 624 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 160 622 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	408 530	191 994	216 536	
Dettes financières diverses	455 901	455 901		
Fournisseurs	195 780	195 780		
Dettes fiscales & sociales	100 411	100 411		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 160 622	944 086	216 536	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 98 649 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	7 390
Fournisseurs	17 081
Dettes fiscales & sociales	74 178
Autres dettes	
TOTAL	98 649

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 299 272 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	2 505 950	75,95 %
Prestations de services	776 044	23,52 %
Produits des activités annexes	17 278	0,52 %
TOTAL	3 299 272	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 113 E

Produits à recevoir	Montant
Disponibilités :	113
Dat interets a recevoir(50880000)	113
TOTAL	113

8.2 - Charges constatées d'avance = 14 624 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance(48600000)	14 624
TOTAL	14 624

8.3 - Charges à payer = 98 649 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	7 390
Associés interets courus(45580000)	7 390
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	17 081
Fourn factures non parvenues(40810000)	17 081
Dettes fiscales et sociales :	74 178
Pers congés à payer(42820000)	45 814
Primes pfa(42830000)	4 886
Org. soc. congés à payer(43820000)	13 744
Prime charges pfa(43830000)	1 823
Taxe professionnelle à payer(44860200)	7 382
Prov formation professionnelle(44861500)	530
TOTAL	98 649

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présenté en EUROS

Edité le 27/12/2022

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2022 12 mois	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 9 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 299 272	2 966 703	2 202 011	2 254 945	1 983 597
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	157 123	453 096	98 841	1 400	41 551
c) Impôt sur les bénéfices					2 469
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	157 123	453 096	98 841	1 400	39 082
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	294	296 583	-55 253	-130 903	36 345
f) Montants des bénéfices distribués	50 000			36 345	96 750
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 571	4 531	988	14	391
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	3	2 966	-553	-1 309	363
c) Dividende versé à chaque action	500			363	968
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	37	38	27	25	26
b) Montant de la masse salariale	691 061	578 282	573 544	584 441	381 677
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	137 094	-21 280	88 687	120 036	79 867

Observations complémentaires